CHASSIS CABINE (Double cabine)

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche :
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.

Variantes	33P	36P	38P	40P
2.8.0 Total :	5692	5732	5767	5797
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	3538	3558	3578	3598
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	2154	2174	2189	2199
2.9 Porte-à-faux avant :			1,280	
2.10 Porte-à-faux arrière :	1,000	1,000	1,200	1,350
2.11 Longueur hors tout :	5,615	5,880	6,315	6,630
2.12 Largeur :			2,450	

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (Double cabine)

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche - valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé :

Variantes	33P	36P	38P	40P
2.8.0 Total :	5886	5926	5961	6091
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	3648	3668	3796	387
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	2238	2258	2273	23
2.9 Porte-à-faux avant : MINI			1,280	
MAXI			1,880	
2.10 Porte-à-faux arrière :				
2.10.1 Mini sans ferrures ni accessoires :	1,010	1,365	1,430	80
2.10.2 Maxi sans ferrures ni accessoires :	1,790	2,240	2,340	530
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires :	1,910	2,360	2,460	2,650
2.11 Longueur hors tout maxi	7,125	7,840	8,17	8,530
2.12 Largeur hors tout maxi :			2,500	

2.13 Intervalle autorisé pour la projection verticale du centre de gravité de la charge (carrosserie- aménage[illegible]t équipements-cargaison) défini par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de [illegible]e l'essieu 2 :
* R = Charge uniformément répartie - P = Charge non uniformément répartie

Variantes	33P		36P		38P		40P	
*	R	P	R	P	R	P	R	P
2.13.1 Distance mini :	0,018	0,018	0,007	0,00	0,000	0,000	0,000	0,000
2.13.2 Distance maxi :	0,408	0,407	0,362	0,3	0,448	0,448	0,455	0,455

2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu avant : 1,510

NOTA : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9), il est admis de pouvoir :
a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids roulant autorisé (2.2) d'[illegible]eur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.
b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de [illegible].

3. MOTEUR

Versions	18	20	23
3.1 Dénomination du type :	MIDR 06.0[illegible]	MIDR 06.02.26.W	MIDR 06.02.26.X
3.1.1 Marque :	RVI	RVI	RVI
3.2 Description générale :			
3.2.1 Genre : Moteur à combustion interne à piston en mouvement alternat[illegible]vilebrequin avec turbo-compresseur entraîné par les gaz d'échappement			
3.2.2 Cycle :	Diesel	Diesel	Diesel
3.2.3 Nombre de temps :	4 temps	4 temps	4 temps
3.3 Nombre et disposition des cylindres :		6 cylindres en ligne	
3.4 Dimensions :			
3.4.1 Alésage (mm) :	102	102	102
3.4.2 Course (mm) :	126	126	126
3.4.3 Cylindrée (cm^3) :	6174	6174	6174
3.5 Rapport volumétrique de compression :	18 +/- 0,5/1	18 +/- 0,5/1	18 +/- 0,5/1
3.6 Puissance maximale (kW CEE) :	129	151	166
3.7 Régime de puissance maximale (tr/mn) :	2500	2500	2350
3.8 Couple maximal (mDaN CEE) :	57,5	65,5	85,0
3.9 Régime de couple maximal (tr/mn) :	1400	1300	1300
3.10 Régime de rotation maximal (tr/mn) :	2860	2880	2850

3.11 Carburant utilisé : Gazole
3.12 Réservoir de carburant : Capacité de 200 l. situé e[illegible]s 2 essieux côté droit.
3.13 Mode d'alimentation du moteur : Par pompe d'in[illegible] mécanique et turbo compresseur entraîné par les gaz d'échappement.
3.14 Type de filtre à air : A sec
3.15 Allumage : Par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriqu[illegible]nts) : 24
3.17 Dispositif d'antiparasitage : Néant
3.18 Refroidissement du moteur : Liquide
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : [illegible]cieux.
3.20 Niveau sonore au point fixe :

Versions	18	20	23	18	20	23
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBa)	86	82	85	93	90	94
3.20.2 Régime de rotation correspo[illegible] (tr/mn) :	1875	1875	1765	1875	1875	1765
3.20.3 Position de la sortie d'éch[illegible]nt :	Verticale à l'AR de la cabine côté droit			Horizontale côté gauche		

3.21 Emplacement du symbole de [illegible]eur corrigée du coefficient d'absorption (moteur diesel) : Sur plaque constructeur

4. TRANSMISSION DU MOUVEM[illegible]

4.1 Type de boite de vitesses [illegible]rie : Mécanique à 6 rapports synchronisés avant et une marche arrière (ZFS6-36)
En option
- Mécanique 6 rapports (type ZFS6-66 ou ZFS6-36 avec doubleur GV36)
- Mécanique à 8 rapports (UG3-65)

4.1.1 Emplacement d[illegible]r de commande : Au plancher .
4.2 Type d'embrayage : Monodisque à sec.
4.2.1 Mode de co[illegible]de : Commande hydraulique, actionnée par pédale au plancher
4.3 Type de transmi[illegible]entre la boîte de vitesses et les roues : Boîte transfert de rapport 1/1 et 1/1,82 et arbres à cardans
4.4 Démultiplicatio[illegible]t transmission :
4.4.1 Dimensi[illegible] circonférence de roulement des pneumatiqu[illegible]éférence (mm) : 13,00 R 20 - 3428 mm
4.4.2 Dém[illegible]ation et vitesses à 1000 tr/min : BV S6-36

Montage de série ZFS6-36

Combinaison des vitesses	Rapports de boite	Rapport du pont	Démultiplic. totales	Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)
1	7,43	6,83	50,747	4,053
2	4,36		29,505	6,971
3	2,57		17,553	11,718
4	1,62		11,065	18,589
5	1,21		8,264	24,888
6	1,00		6,830	30,114
M[illegible]AR	6,67		45,556	4,515

Les rapports de la boite et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie.
En option, un couple de pont de rapport 5,99 peut-être proposé